

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC**

**Séance du : 09.12.2024**

**Date de la convocation 03.12.24**

**Date d'affichage 10.12.2024**

**Objet de la Délibération Participation communale RPI**

*L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre* A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD

**Présents :** ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / BARDINE L. / RIOU J. / CHEVAT L.

**Excusés :** GRANDJEAN L. / TEILHAS-BALME V. / BAUDRAND M.

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	13	10

Les élus délégués aux affaires scolaires ainsi que les enseignants des trois écoles se sont réunis pour établir le bilan financier et moral des projets financés au cours de l'année scolaire écoulée.

Le maire rappelle que la participation de la commune aux trois écoles a pour but de financer les sorties scolaires culturelles, classes vertes, séjour neige, etc... ou l'achat de matériel divers.

Après avoir entendu les projets de sorties scolaires 2024/25, les délégués aux affaires scolaires ont proposé :

- Les élèves du RPI sont au nombre de 162
- Le montant du budget s'élève à 15 084.00 €.

Une part fixe représente 20 % de la totalité des élèves et une part variable 80 %, calculée selon le nombre d'élèves administrés dans chacune des trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Soit à St Lager-Bressac :

- 162 élèves répartis dans les trois écoles
- Part fixe 20 % (1005.60 €) + Part variable 80 % (4 990.76 €)
- Total 5 996.36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le financement proposé à savoir,
- à la coopérative scolaire de St Lager Bressac : 5 663.00 €
- à la coopérative scolaire de St Bazile : 333.36 €
- **INSCRIT** cette dépense au budget communal 2024

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme

**Alain BERNARD**  
Maire de SAINT LAGER BRESSAC



- Transmis au représentant de l'Etat le : 10.12.24
- Publié le : 10.12.24